

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 27 FEVRIER 2020

Etaient Présents 41 titulaires, 3 suppléants, 10 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Francis PASSET, Françoise BESSONNEAU, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Raymond VILLALBA, Aurélie GIRAUDON, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE

Suppléants : Jean-Vincent SALLES suppléant de Jean-Claude COUSTET, Muriel BIOT suppléante de Pierre ARTIGUET, Alain QUINTANA suppléant de Gérard BURS

Pouvoirs : Guy BONPAS-BERNET à Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA à Pierre CASABONNE, Michel CONTOU-CARRERE à Evelyne BALLIHAUT, Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER, Henriette BONNET à Denise MICHAUT, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES à Aracéli ETCHENIQUE, Valérie SARTOLOU à Michel ADAM, Anne BARBET à Aurélie GIRAUDON, Marylise BISTUÉ à Raymond VILLALBA, Dominique LAGRAVE à Claude LACOUR,

Absents : Joseph LEES (excusé), Jean-Michel IDOPE (excusé), France JAUBERT-BATAILLE (excusée), Gérard LEPRETRE (excusé), Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET (excusé), Christophe GUERY (excusé), Jacques NAYA (excusé), Bernard UTHURRY (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé), Marc OXIBAR (excusé), Fabienne MENE-SAFFRANE (excusée), Marthe CLOT (excusée), Jacques MARQUEZE (excusé), Alain CAMSUSOU, Cédric LAPRUN, Gérard ROSENTHAL, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Pierre SERENA, Maïté POTIN, Didier CASTERES, André LABARTHE, Jean-Etienne GAILLAT, Elisabeth MIQUEU

RAPPORT N° 52-200227-ENV-

**ACCOMPAGNEMENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES POUR FAVORISER LA
FORMATION DES ENTREPRISES À LA FILIÈRE PHOTOVOLTAÏQUE**

M. CASABONNE expose :

Vu la délibération du Conseil communautaire n° 30-190926-ENV du 26 septembre 2019,

Considérant la mise en place du cadastre solaire, qui nécessite d'avoir sur le territoire des entreprises agréées « Reconnu Garant de l'Environnement » (RGE),

La CCHB a confirmé son souhait d'accompagner la montée en compétences des entreprises du Haut-Béarn, notamment en finançant une partie de leurs frais de formation.

Si deux évènements de mobilisation ont bien été animés par le service Environnement en 2019, les sessions de formation proposées aux entreprises locales au cours de l'année 2019 ont du être annulées faute d'un nombre suffisant de participants.

L'accompagnement incitatif de la CCHB auprès des artisans locaux saisissant l'opportunité de la filière photovoltaïque pourrait être reconduit en 2020. La prise en charge par la CCHB pourrait être de 250 € par entreprise et par session de formation visant à devenir « Reconnu Garant de l'Environnement ». Cette opération, prévue au budget prévisionnel TEPOS 2020, est subventionnable à hauteur de 80%.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** les modalités de participation financière exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat avec les organismes de formation ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la démarche,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 27 février 2020

Suit la signature

Le Président

Signé DL

Daniel LACRAMPE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 03/03/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 03/03/2020